

## Rassembler au lieu d'exclure

Vendredi 6 avril 2018- N°207



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

**J'**ai beaucoup plaidé pour un rassemblement des énergies, pour que les Courses et, au-delà, la filière cheval, s'expriment d'une seule voix, pour que les acteurs des courses se retrouvent pour construire un avenir commun. Tout cela ne sera possible que si le système lui-même rassemble les propriétaires et les éleveurs, l'ensemble des professionnels aussi, et s'interdit d'opposer des catégories entre elles.

On ne peut en effet que s'inquiéter des conséquences concrètes des décisions prises en fin d'année dernière et qui, au lieu d'impacter les propriétaires et les éleveurs dans leur ensemble, créent dorénavant des fractures de plus en plus visibles.

### Un ressenti très négatif

Tout au long des débats sur la réduction des allocations pour 2018 – mesure nécessaire en raison des engagements d'investissements pris précédemment -, je n'ai cessé de demander un

dispositif uniformément (et justement) réparti sur l'ensemble des catégories de chevaux, combattant, un peu seul, l'idée qu'il fallait « punir » les propriétaires de chevaux d'âge, en particulier français, ces chevaux que le programme réclame avec force pour pouvoir produire la recette... destinée à financer les autres catégories. Il n'est pourtant pas bien compliqué de comprendre que ce n'est pas en commençant par pénaliser ceux qui ont des chevaux de 6 ans qu'on va les encourager à acheter des jeunes chevaux. Tout commerçant sait combien il est plus facile de perdre un client en le désespérant que d'en gagner un nouveau.

Le même sentiment d'exclusion s'exprime aujourd'hui avec force chez les éleveurs. Jean-Paul Challet s'en est récemment ouvert dans une tribune publiée dans le JdG après qu'un élève de son haras de Précolette eut remporté une épreuve... sans générer la moindre prime à l'éleveur au motif qu'il est âgé de 6 ans. Les propos de cet éleveur chevronné sont limpides... et inquiétants pour notre avenir : « *La décision de supprimer les primes à l'éleveur après 6 ans n'a pas de sens et elle est injuste... L'équité et le bon sens eussent été de procéder à une diminution proportionnelle comme cela avait été proposé par les PP. Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas le manque à gagner que je veux mettre ici en avant mais plutôt la perte de confiance et le découragement qui insidieusement s'installent.* »

Certains élèvent des chevaux qui durent et fournissent encore des partants dans des lots propices au jeu et donc à la recette. Il faudrait les récompenser plutôt que de les sanctionner !

## La pyramide des allocations respectée

J'entends ici et là les arguments visant à renforcer plus encore l'hégémonie « des meilleurs » et la mainmise d'un nombre réduit de casaques sur l'essentiel des allocations tant en plat qu'en obstacle. Le discours est simple, voire simpliste : il est normal, dans une logique financière, que les meilleurs, les plus performants et donc les plus forts vivent sur les marges générées par les plus faibles. Protéger le bas de la pyramide ce serait ainsi nier la loi de la compétition. Jusqu'au jour où, à force de faire disparaître la base de la pyramide, c'est l'ensemble que s'effondrera, emportant évidemment aussi les meilleurs dans la crise. Faire évoluer les conditions de courses afin d'éviter que des chevaux déclassés viennent dénaturer la compétition et provoquer une crise de partants relève du bon sens.

Quand à accréditer l'idée que tout l'argent est distribué (en plat) aux chevaux en valeur 25 et moins, comme j'ai pu le lire à travers les propos d'un grand entraîneur de plat... c'est simplement inexact. Les statistiques de France Galop montrent clairement que l'espérance de gains d'un bon cheval est supérieure à celle d'un cheval moyen et évidemment plus encore d'un cheval médiocre. De fait, la hiérarchie des gains moyens en fonction de la valeur fixée par le handicapeur est parfaitement respectée :

- 3.400 € pour les chevaux dont la valeur est inférieure à 20 ;
- 6.400 € entre 20 et 25 ;
- 9.700 € entre 25 et 30 ;
- 16.100 € entre 30 et 35 ;
- 22.600 € entre 35 et 40 ;
- 30.600 € 40 et 45 ;
- 49.500 € entre 45 et 50 ;
- 195.700 € pour les bons chevaux en 50 et au-delà.

*(Chiffres France Galop - 2017)*

Ces chiffres (hors primes) montrent le souci d'une logique de compétition et une vraie réussite sur ce plan. Bien sûr, chacun trouve (suivant son effectif) que le voisin pourrait lui en donner davantage, prônant selon les cas plus ou moins de progressivité. Mais, en tout état de cause, l'extrême élitisme de notre programme ne fait pas de doute. En témoigne d'ailleurs l'attrait qu'il exerce sur les concurrents étrangers. Mon propos clairement démontré pour le Plat serait plus fondé encore en Obstacle.

Alors, disons-le clairement : si nos programmes doivent respecter une logique de récompense des meilleurs et suivre une vraie progressivité, le système basé plus encore aujourd'hui qu'hier sur des autorisations, et fiscalités définies par l'État, a comme mission le développement des filières. Ce qui ne peut bien entendu pas passer par des circuits profitant à seulement quelques entreprises d'entraînement, leurs grands clients propriétaires, quelques éleveurs et un tissu d'intermédiaires efficaces. Un équilibre entre la base et le sommet de la pyramide est la

condition du développement des filières. Évidemment un équilibre est instable par définition et doit être ajusté, mais on est en droit d'attendre un peu de retenue de la part des plus gros bénéficiaires du système, notamment vis-à-vis des plus fragiles qui ont vu leur part d'allocations sévèrement diminuée.

## Un état d'esprit

Quand le gâteau se réduit, il est hélas fréquent que chacun regarde dans l'assiette du voisin pour voir s'il n'y a pas un morceau à prendre. Il devrait plutôt chercher comment faire grossir à nouveau ce gâteau.

Un libéralisme absolu conduirait à traiter les courses en fonction du chiffre d'affaires réalisé, en particulier au profit du Budget de l'État. Les catégories moyennes et basses seraient alors privilégiées. Ce n'est –bien heureusement– pas le choix qui a été fait. La hiérarchie des espoirs de gains en fonction de la valeur des chevaux le démontre bien. À l'inverse, une concentration totale des allocations vers les catégories hautes est à proscrire : immanquablement, les plus puissants feraient disparaître le tissu. Il n'y aurait plus de filière. C'est exactement la spirale qu'il faut contrecarrer : la disparition des *petits* éleveurs et propriétaires provoquerait à un terme assez proche la disparition de l'ensemble.

Qu'on ne s'y trompe pas, le débat que j'évoque ici aujourd'hui n'est pas un débat partisan. Il s'agit bien d'un état d'esprit partagé bien au-delà des frontières des PP ou de telle ou telle association. En témoignent les nombreuses prises de

positions ou plutôt les cris d'alerte publics qui furent ceux de Jean-Paul Challet évoqué ci-dessus ou de Jacques Rossi, membres de notre Comité mais aussi de membres du Syndicat des Éleveurs et de personnalités indépendantes et reconnues à l'instar de Jean-François Gribomont.

J'ai pu obtenir, lors des débats à France Galop, un engagement du Président sur le fait que, la croissance revenue, les mesures injustes seront rapportées, avant toute autre dépense C'est un point positif.

Mais, en attendant, les messages que je reçois de nombre de propriétaires et éleveurs qui se sentent petit à petit poussés vers la porte doivent inquiéter. France Galop doit être le garant d'un équilibre qui rassemble. Pas d'un déséquilibre qui exclut.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr).*